



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 09/09/2025

Affichage : 09/09/2025

Nombre de membres :

En exercice : 10

Procurations : 1

Votants : 8

Etaient présents : P.DENAUD, V.VALADE, JP.GUILLON, P.PRIVAT, L.MOREAU, L.VAREILLE, P.SARTOUX.

Excusés : F.DIDIERJEAN, A.POTIGNY (Procuration P. DENAUD)

Absent : Bernard PETIT

Secrétaire de séance : Lucille VAREILLE

38.2025 RETRAIT DE LA NOMINATION D'UN DIRECTEUR- SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE DU SPIC « LA MAISON FAMILIALE » PAR VOIE DELIBERATIVE

Vu la lettre d'observations de Madame la sous-préfète en date du 8 août 2025,

Considérant que la nomination qu'elle porte ne relève pas de la compétence du conseil municipal mais celle du maire. En vertu de l'article R.221-67 du CGCT, lequel prévoit que « Le maire nomme le directeur dans les conditions prévues à l'article L .2221-14».

Considérant que seul un arrêté du maire pour nommer le directeur du spic soit nécessaire.

Le Conseil Municipal Décide avec 7 voix pour et une abstention M. P.PRIVAT;

- De retirer la délibération 30-2025 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DU SPIC LA MAISON FAMILIALE

Le secrétaire de séance,

AR Prefecture

017-211700042-20250915-2025_38-DE
Reçu le 23/09/2025